



REPUBLIQUE TUNISIENNE
Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique

"Partenaire du Programme
d'Appui à la Qualité PromEsSE,
PAQ-CO-CONSTRUCTION

Projet développement d'une gestion stratégique des établissements
d'enseignements supérieurs publics
PAQ-DGSE

Consultation N°01/2022
Acquisition de matériel informatique Et mobilier pour la salle de
ressources au profit de l'Institut Supérieur d'Informatique du Kef

L'Institut Supérieur d'Informatique du Kef (ISIKEF) compte acquérir un matériel informatique et mobilier dans le cadre de son projet PAQ-DGSE intitulé « **Mise en place d'une démarche stratégique pour un enseignement de qualité au sein de l'ISI kef : étudiants, enseignants et administratifs évoluent ensemble** ».

ARTICLE 1 : OBJET

L'Institut Supérieur d'Informatique du Kef compte acquérir du matériel informatique et du mobilier à la charge du budget du projet PAQ-DGSE intitulé « **Mise en place d'une démarche stratégique pour un enseignement de qualité au sein de l'isikef : étudiants, enseignants et administratifs évoluant ensemble** » mentionnés dans le tableau ci-dessous :

Article	Désignation	Quantité
LOT 1 : MATERIEL INFORMATIQUE		
01	PC PORTABLE PROTYPE-A	1
02	PC PORTABLE PROTYPE-B	2
03	PC PORTABLE PRO	10
04	IMPRIMANTE A RESERVOIR INTEGRE	1
05	CAMERA DE SURVEILLANCE IP POE	2
06	TABLEAU INTERACTIF	1
LOT 2 : MOBILIER		
07	TABLE DE REUNION + 8 CHAISES	1
08	TABLE BASSE	1
09	FAUTEUIL	1

Et ce, selon les conditions du présent cahier des charges et les **spécifications techniques minimales** ci-jointes. Les soumissionnaires peuvent participer pour un ou plusieurs articles¹.

ARTICLE 2 : CONDITIONS REQUISES POUR SOUMISSIONNER

Est admis à soumissionner tout fournisseur (fabricant et/ou revendeur), capable de livrer et installer² les équipements prévus par le présent cahier des charges dans le délai contractuel et garantir leur bon fonctionnement durant la période de garantie et assurer le service après-vente.

ARTICLE 3 : MODE DE PRESENTATION DES OFFRES

Les offres doivent être remises **obligatoirement** à travers le système d'achat public en ligne TUNEPS sur l'adresse suivante : www.tuneps.tn au plus tard à la date limite de réception des offres fixée au **Jeudi 12 Mai 2022 à 12h30**. Ne sont acceptés par la procédure matérialisée que les documents dont l'envoi hors ligne sont expressément autorisés par l'Article 6.

Les participants résidents en Tunisie sont dispensés de présenter les documents administratifs

suivants :

- L'attestation fiscale prévue par la législation en vigueur.
- Le certificat d'affiliation à un régime de sécurité sociale.

Toutefois, lors de l'ouverture des offres, l'Institut Supérieur d'Informatique du Kef procèdera à travers le système TUNEPS à la vérification de la situation fiscale et de l'affiliation à un régime de sécurité sociale des participants résidents en Tunisie.

¹ A adapter selon la nature des équipements à acquérir (lot unique ou articles séparés)

² Si nécessaire

Du seul fait de l'envoi en ligne de leur offre, les soumissionnaires sont censés avoir recueilli, par leurs propres soins et sous leur entière responsabilité, tout renseignement jugé par eux nécessaire à la présentation de leurs offres et à la parfaite exécution de leurs obligations.

Le soumissionnaire est lié par son offre du seul fait de son envoi en ligne par le système TUNEPS. Il ne peut ni la modifier, ni la remplacer, ni l'annuler.

Seront éliminées les offres non conformes aux conditions de la consultation comportant des réserves non levées par le soumissionnaire dans le délai accordé à ce dernier par l'Institut Supérieur d'Informatique du Kef.

ARTICLE 4 : ENVOI DE CERTAINS DOCUMENTS PAR LA PROCEDURE MATERIALISEE

Ne sont acceptés par la procédure matérialisée que les documents dont l'envoi hors ligne sont expressément autorisés par l'Article 5

Ces documents doivent être placés dans une enveloppe fermée et cachetée portant les mentions suivantes :

**«NE PAS OUVRIR
Consultation N°01/2022
Acquisition de matériel informatique
Et mobilier pour la salle de ressources
au profit de l'Institut Supérieur d'Informatique du Kef »**

Cette enveloppe doit parvenir à l'Institut Supérieur d'Informatique du Kef par voie postale sous pli recommandé ou par rapide poste ou remise directement par porteur (contre remise d'un accusé de réception) au bureau d'ordre central de l'Institut Supérieur d'Informatique du Kef sis à l'adresse suivante :

Institut Supérieur d'Informatique du Kef, 5 Rue Salah Ayech, le Kef 7100.

En cas de discordance entre les documents techniques soumis en ligne et ceux envoyés par la procédure matérialisée, les documents envoyés en ligne primeront.

ARTICLE 5 : CONTENU DE L'OFFRE

5.1 Documents administratifs :

N°	Documents demandés	Opération à réaliser
A1	Le présent cahier des charges	Lu et approuvé à travers le système TUNEPS.
A2	Une déclaration sur l'honneur de non influence	Modèle fourni par le système TUNEPS: le soumissionnaire est tenu de cocher la case «j'accepte»
A3	Une déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire n'était pas un agent public au sein de l' Institut Supérieur d'Informatique ayant cessé son activité depuis moins de cinq ans	Modèle fourni par le système TUNEPS: le soumissionnaire est tenu de cocher la case «j'accepte»
A4	Un extrait du registre de commerce délivré par l'organisme gouvernemental habilité à délivrer ce document. Le délai qui sépare la date d'obtention de ce document et la date limite de réception des offres doit être inférieur ou égal à 90 jours.	Si le document est commandé par le soumissionnaire en ligne et porte une signature électronique permettant de vérifier son authenticité, il doit être envoyé en ligne à travers le système TUNEPS. A défaut, l'original de ce document est à adresser à l'Institut Supérieur d'Informatique du Kef par le soumissionnaire par la procédure matérialisée conformément à l'Article 5

5.2 Documents techniques :

L'offre technique du soumissionnaire doit être constituée des documents suivants :

N°	documents demandés	Opération à réaliser
T1	Un dossier technique comprenant les données techniques fiables sur les équipements proposés.	A fournir en ligne à travers le système TUNEPS
T2	Le formulaire de réponse	A fournir en ligne à travers le système TUNEPS
T3	Les fiches techniques et prospectus en couleur de chaque article en langue française	A fournir en ligne à travers le système TUNEPS

En cas de dépassement du volume maximum permis techniquement par le système TUNEPS, il est possible d'envoyer une partie de l'offre technique hors ligne conformément aux dispositions l'Article 4 sans altérer le contenu et le caractère unique de l'offre. Dans ce cas, le soumissionnaire est tenu de préciser, dans son offre envoyée en ligne, la liste des documents adressés hors ligne.

5.3 Documents financiers

Le soumissionnaire doit rédiger en ligne sa soumission à travers le système TUNEPS.

De même, il doit joindre à son offre en ligne un bordereau des prix-détail estimatif conformément au modèle en Annexe 1.

ARTICLE 6 : LANGUE DE L'OFFRE :

L'offre doit être rédigée en langue française. Si le soumissionnaire présente des documents en une autre langue, il est tenu de les traduire à ses frais en langue arabe ou en langue française. Seule cette traduction sera prise en considération lors de l'évaluation des offres.

ARTICLE 7 : PRIX

La présente consultation est à prix unitaires. Le soumissionnaire doit proposer des prix fermes et non révisables.

Le soumissionnaire ne peut prétendre à aucune indemnisation pour variation des conditions économiques jusqu'à la livraison complète de toute la fourniture.

Les prix doivent être présentés conformément au bordereau des prix - détail estimatif en Annexe

Les fournitures sont non soumises à la TVA.

ARTICLE 8 : CAUTIONNEMENT PROVISOIRE

Pour être autorisé à participer à la présente consultation, chaque soumissionnaire doit fournir un cautionnement provisoire d'un montant forfaitairement arrêté à **400 DT**

Cette caution bancaire peut être fournie comme suit :

✓ En version papier : dans ce cas le soumissionnaire est tenu de l'envoyer par la procédure matérialisée conformément à l'Article 5.

Ou

✓ Par le système TUNEPS : dans ce cas le soumissionnaire est tenu de se déplacer à sa banque pour présenter sa demande accompagnée de son code master et le numéro de l'avis de la consultation. La banque envoie la caution via le système. Après l'envoi de la caution, le candidat peut consulter la caution en cliquant sur « Liste de cautionnement provisoire ».

Ce cautionnement provisoire doit être valable pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter du lendemain de la date limite de réception des offres.

Si le soumissionnaire retenu retire son offre après son acceptation par l'Institut Supérieur d'Informatique du Kef ou s'il ne procède pas à la remise de la caution définitive dans les délais, l'Institut Supérieur d'Informatique du Kef se réserve le droit de retenir le cautionnement provisoire.

Les cautionnements provisoires seront restitués à leurs titulaires selon les cas suivants :

- Pour le soumissionnaire dont l'offre est retenue, le cautionnement provisoire est restitué après remise par ce dernier du cautionnement définitif.

Pour les soumissionnaires dont les offres n'ont pas été retenues, les cautionnements provisoires seront restitués après le choix du titulaire du marché

ARTICLE 9 : DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires resteront liés par leurs offres pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à partir du lendemain de la date limite de réception des offres.

Les soumissionnaires ne peuvent, pour aucun motif, revenir pendant cette période sur les prix et conditions de l'offre.

ARTICLE 10 : DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES

La date limite de réception des offres est fixée pour le **12 Mai 2022 à 12H30**. A cette date, la procédure en ligne sera close et aucune offre ne pourra être acceptée.

De même, les documents reçus par la procédure matérialisée conformément à l'Article 4 ne seront pas acceptés s'ils sont reçus après la date limite précitée. Le cachet du bureau d'ordre de l'Institut Supérieur d'Informatique du Kef fait foi.

ARTICLE 11 : OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture des offres aura lieu à l'Institut Supérieur d'Informatique du Kef et ce le **12/05/2022 à 14H00**.

La séance d'ouverture des offres est publique. Les représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister doivent être munis d'une procuration.

Les candidats présents ne sont pas autorisés à intervenir dans le déroulement des travaux de la commission.

La commission d'ouverture des offres peut, éventuellement, inviter par écrit les soumissionnaires à fournir les documents manquants exigés, y compris les pièces administratives, pour compléter les documents de leurs offres dans un délai prescrit, sous peine d'élimination de leurs offres.

La commission d'ouverture des offres procède au rejet d'office dans les cas suivants :

- Offres non reçues à travers le système d'achat public en ligne TUNEPS

Les résultats de l'ouverture des offres seront publiés en ligne sur le système TUNEPS. Ils peuvent être consultés par tout internaute.

ARTICLE 12 : EVALUATION DES OFFRES

12.1 Vérification et classement des offres

L'Institut Supérieur d'Informatique du Kef procédera dans une première étape à la vérification, outre des documents administratifs, de la validité des documents constitutifs des offres financières, à la correction des erreurs de calcul ou matérielles le cas échéant.

En cas de discordance entre les données du bordereau des prix - détail estimatif et les données de la lettre de soumission, les données des prix unitaires indiqués en toutes lettres sur le bordereau des prix sont tenues pour bonnes, et les indications contraires, aussi bien que les erreurs matérielles dans les opérations, seront rectifiées d'office pour établir le montant réel de l'offre.

L'Institut Supérieur d'Informatique du Kef procédera ensuite au classement de toutes les offres financières par ordre croissant et ce pour chaque article séparément.

12.2 Dépouillement technique et critères d'évaluation

L'Institut Supérieur d'Informatique du Kef procédera dans une deuxième étape à la vérification de la conformité de l'offre technique du soumissionnaire ayant présenté l'offre financière la moins disante **par article**.

Seront éliminées les offres non conformes aux conditions de la consultation ou comportant des réserves non levées par le soumissionnaire dans le délai accordé à ce dernier par l'Institut Supérieur d'Informatique du Kef **et les offres ne comportant pas les fiches techniques et prospectus des équipements proposés.marché**

L'offre à retenir doit répondre aux critères suivants :

- Conforme aux caractéristiques techniques demandées ou propose des caractéristiques meilleures que celles demandées

Dans le cas contraire, il sera procédé selon la même méthodologie, pour les offres techniques concurrentes selon leur classement financier croissant.

12.3 Attribution du marché

Le marché sera attribué par article au soumissionnaire ayant présenté l'offre la moins disante et ce après vérification de la conformité technique

ARTICLE 13 : NOTIFICATION DU MARCHE AU SOUMISSIONNAIRE RETENU

Le soumissionnaire retenu provisoirement est informé du résultat de la consultation et le projet du marché lui sera notifié. Il est tenu d'accomplir toutes les procédures relatives à la signature du projet du marché et son retour à l'Institut Supérieur d'Informatique du Kef dans un délai maximal de dix (10) jours calendaires à compter de la notification du projet de marché.

Si le soumissionnaire ne retourne pas le projet du marché signé dans le délai précité, l'Institut Supérieur d'Informatique du Kef se réserve le droit de renoncer à l'attribution du marché audit soumissionnaire.

Après l'approbation du marché et sa signature par l'Institut Supérieur d'Informatique du Kef, il est notifié au titulaire par tout moyen matériel ou immatériel permettant de lui conférer une date certaine.

Dans les vingt (20) jours qui suivent la notification du marché par l'Institut Supérieur d'Informatique du Kef, le titulaire du marché doit accomplir les formalités d'enregistrement du marché

ARTICLE 14 : PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE

Le marché qui découlerait de cette consultation est constitué par les pièces suivantes :

- ☐ La soumission qui constitue l'acte d'engagement
- ☐ Le bordereau des prix-détail estimatif.
- ☐ L'offre technique

En cas de contradiction ou de différence entre les pièces constitutives du marché, ces pièces prévalent dans l'ordre dans lequel elles sont énumérées ci-dessus.

Après sa conclusion, le marché est éventuellement modifié par des avenants.

Le marché initial ainsi que tous les avenants constituent un ensemble appelé « le marché ».

ARTICLE 15 : MODALITES & TERMES DE PAIEMENT

Les paiements seront effectués selon les modalités et termes suivants :

- **1^{er} terme** : 90 % du montant de chaque expédition, seront payés dans les trente (30) jours
- **2^{ème} terme** : 10 % du montant des fournitures seront payés contre présentation du procès-verbal de réception définitive

ARTICLE 16 : DELAI D'EXECUTION & CAS DE FORCE MAJEURE

Le Fournisseur s'engage à livrer la fourniture qui découlerait de la présente consultation dans un délai maximum de **90 jours calendaires**

Le délai de livraison commence à courir à compter de lendemain de la réception du bon de commande

Le délai d'exécution prend fin à la date d'établissement du procès-verbal de réception provisoire des équipements

ARTICLE 17 : PENALITES POUR RETARD DANS L'EXECUTION

En cas de retard dans l'exécution du marché par rapport aux délais contractuels, il sera appliqué de plein droit et sans mise en demeure préalable à le fournisseur par jour de retard, une pénalité d'un pour mille (1‰) de la valeur de la fourniture non livrée dans le délai prévu. Cette pénalité est plafonnée à 5 % du montant du marché augmenté le cas échéant du montant de ses avenants.

ARTICLE 18 : DOCUMENTS D'EXPEDITION

Le soumissionnaire retenu doit dans un délai de cinq (5) jours au maximum de la date d'expédition en aviser l'Institut Supérieur d'Informatique du Kef et lui envoyer les documents suivants :

- Une facture commerciale dûment signée et établie en quatre (4) exemplaires portant le montant total de l'expédition.
- L'original du bon de commande
- Le PV de la réception provisoire signé sans réserve

ARTICLE 19 : GARANTIE TECHNIQUE

18.1 Etendue de la garantie

Malgré la surveillance, les contrôles et les réceptions du matériel, et malgré la réception provisoire des installations, le fournisseur demeure entièrement responsable de la garantie que :

1°/ Toute la fourniture objet de la présente consultation est exempte de défauts tels que ceux de fabrication, de matière, de conception et de montage.

Durant la durée de garantie, le fournisseur sera tenu de remplacer gratuitement toutes les parties qui montreraient des défauts de conception, de fabrication ou d'installation et de modifier gratuitement les conditions d'installation qui se seraient révélées insuffisantes au point de vue du rendement, de la sécurité ou de la performance d'exploitation.

Le remplacement sera effectué par le fournisseur (fourniture et main d'œuvre) soit par des pièces neuves livrées sur site, soit par réparation acceptée par l'Institut Supérieur d'Informatique du Kef et ce dans un délai convenu entre les deux parties.

19.2 Délai de garantie

Les fournitures, une fois mise en place sera garantie pour une période d'**un (01) an** à partir de la date de la réception provisoire ou éventuellement du PV de levé des réserves correspondant.

La levée des réserves mineures doit être réalisée dans un délai convenu entre les deux parties, à défaut le délai de garantie ne commencera à courir qu'à partir de la levée de la totalité des réserves.

19.3 Fin du délai de garantie

Le délai de garantie expire, lorsque toutes les anomalies décelées lors des réceptions provisoires et/ou constatées lors de la durée de garantie auront été supprimées, soit 12 mois au moins, à compter de la date de la réception provisoire ou éventuellement du PV de levé des réserves.

ARTICLE 20 : RECEPTIONS

20.1 Réception provisoire :

A l'issue des essais de réception, il sera établi un PV de réception provisoire qui sera signé contradictoirement par les représentants de l'Institut Supérieur d'Informatique du Kef et du fournisseur. A la suite d'une réception provisoire prononcée avec réserves, le PV de réception doit indiquer le délai imparti pour lever les réserves. L'Institut Supérieur d'Informatique du Kef prescrira par ordre de services au fournisseur, toutes réparations ou réfections qu'elle jugera nécessaire. Le fournisseur effectuera ces travaux à ses frais.

20.2 Réception définitive :

Le procès-verbal de la réception définitive ne sera établi que lorsque toutes les conditions et stipulations prévues à l'Article 19 « **Garantie Technique** » ci avant auront été satisfaites.

ARTICLE 21 : RESILIATION DU MARCHE

Au cas où le fournisseur ne satisfait pas à ses obligations, l'Institut Supérieur d'Informatique du Kef le met en demeure par lettre recommandée

Visant et rappelant le présent article d'y satisfaire dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date de notification de la mise en demeure.

Passé ce délai, l'Institut Supérieur d'Informatique du Kef pourra résilier purement et simplement ou faire exécuter les prestations objet du marché suivant le procédé qu'elle jugera utile aux frais du

titulaire du marché qui devra supporter la différence éventuelle entre le montant du marché définitivement accordé à un concurrent et celui de son offre.

A titre indicatif et non limitatif, constituent notamment des manquements :

- a. La non-conformité du fournisseur aux dispositions de l'un des articles du marché ;
- b. Retard dans la livraison ayant donné lieu à l'application du plafond des pénalités
- c. Faillite du fournisseur ou liquidation de ses biens, sauf à l'Institut Supérieur d'Informatique du Kef à accepter, s'il y a lieu les offres qui peuvent être faites par les héritiers, les créanciers ou le liquidateur pour la continuation du marché.
- d. Le non-respect des engagements objet de sa déclaration sur l'honneur de ne pas faire lui-même ou par personne interposée, des promesses, des dons, ou des présents, en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion du marché et des étapes de sa réalisation.

ARTICLE 22 : REGLEMENT DES DIFFERENDS

En cas de survenance d'un litige et faute d'arrangement à l'amiable entre les deux parties, le litige sera résolu par les tribunaux de Kef auxquels compétence exclusive est attribuée.

ARTICLE 23 : DROITS D'ENREGISTREMENT

Les droits d'enregistrement du marché qui découlerait de la présente consultation seront à la charge du titulaire du marché qui s'y oblige et doit remettre à l'Institut Supérieur d'Informatique du Kef deux (2) copies enregistrées dans un délai de vingt (20) jours à partir de la date de sa notification au titulaire du marché.

Au cas où ce dernier ne remplirait pas cette obligation, l'Institut Supérieur d'Informatique du Kef serait en droit soit de résilier le marché aux torts de son titulaire soit d'enregistrer le marché aux frais de ce dernier.

ARTICLE 24 : CADRE JURIDIQUE

Le marché qui découlerait de la présente consultation sera passé en application des dispositions du décret 2014-1039 du 13 mars 2014 portant réglementation des marchés publics et le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes de biens et de services (annexe au JORT /N° 80 du 4/10/1996) et ce pour toutes les dispositions non contraires au décret 2014-1039 suscité.

ARTICLE 25 : ENTREE EN VIGUEUR

Le marché qui découlerait de la présente consultation entrera en vigueur dès sa signature par les deux parties et sa notification à le fournisseur retenu.

Lu & accepté par
Le Soumissionnaire soussigné
(Signature & caché commercial)
Date.....

Formulaires de proposition technique

Formulaires de proposition technique

- Le soumissionnaire doit remplir ces formulaires clairement en mentionnant explicitement les caractéristiques techniques des équipements proposés.
- Des indications comme « **Oui** », « **Conforme** » et « **Idem** » **ne sont pas acceptées**.
- Le soumissionnaire doit joindre **un catalogue original** (catalogue ou impression d'un site web contenant le cachet du soumissionnaire ...) contenant les caractéristiques techniques mentionnés.

LOT 1 : Matériel Informatique

Article 01 : PC PORTABLE PRO TYPE-A

Quantité : 01

Caractéristiques Techniques	Caractéristiques <u>minimales</u> exigées	Caractéristiques techniques <u>proposées</u>
SYSTEME D'EXPLOITATION	FreeDos	
Marque / Type	A préciser	
PROCESSEUR	Intel Core i7-11370H	
FREQUENCE PROCESSEUR	4,80 GHz Turbo maxQuad-Core	
MEMOIRE CACHE	12 Mo	
MEMOIRE RAM	16 Go	
DISQUE DUR	512 Go SSD	
CARTE GRAPHIQUE	NVIDIA GeForce RTX 3070 avec 8 Go de mémoire dédiée	
TAILLE ECRAN	15.6"	
TYPE ECRAN	FULL HD IPS, 144Hz	
CONNECTIVITE	3x USB Type-A 3.2 Gen 1 1x HDMI 2.0b 1x RJ-45	
RESEAU	Wifi, Bluetooth	
AVEC CAMERA	Oui	
GARANTIE	1 an	
AVEC SACCOCHE	Oui	
Le soumissionnaire doit présenter un catalogue portant le cachet et contenant les caractéristiques techniques demandés		

Article 02 : PC PORTABLE PRO TYPE-BQuantité : 02

Caractéristiques Techniques	Caractéristiques <u>minimales</u> exigées	Caractéristiques techniques <u>proposées</u>
SYSTEME D'EXPLOITATION	FreeDos	
Marque / Type	A préciser	
PROCESSEUR	Intel Core i7-1165G7	
FREQUENCE PROCESSEUR	4,70 GHz Turbo maxQuad-Core	
MEMOIRE CACHE	12 Mo	
MEMOIRE RAM	32 Go	
DISQUE DUR	512 Go SSD	
CARTE GRAPHIQUE	NVIDIA GeForce MX450 avec 2 Go de mémoire dédiée	
TAILLE ECRAN	15.6"	
TYPE ECRAN	FULL HD IPS	
CONNECTIVITE	1x USB 3.2 Gen 1 1x USB 2.0 1x HDMI 1.4b 1x RJ-45	
RESEAU	Wifi, Bluetooth	
AVEC CAMERA	Oui	
GARANTIE	1 an	
AVEC SACCOCHE	Oui	
Le soumissionnaire doit présenter un catalogue portant le cachet et contenant les caractéristiques techniques demandés		

Article 03 : PC PORTABLE

Quantité : 10

Caractéristiques Techniques	Caractéristiques <u>minimales</u> exigées	Caractéristiques techniques <u>proposées</u>
SYSTEME D'EXPLOITATION	FreeDos	
Marque / Type	A préciser	
PROCESSEUR	Intel Core i5-1135G7, 11 ^e Gén	
FREQUENCE PROCESSEUR	4,20 GHz Turbo max	
MEMOIRE CACHE	8 Mo	
MEMOIRE RAM	8 Mo	

DISQUE DUR	1To	
CARTE GRAPHIQUE	Nvidia GeForce MX350 avec 2 Go de mémoire dédiée	
TAILLE ECRAN	15.6"	
TYPE ECRAN	LED Full HD	
CONNECTIVITE	1x USB Type-C SuperSpeed 2x USB type A 1x HDMI 1.4b	
RESEAU	Wifi, Bluetooth	
AVEC CAMERA	Oui	
GARANTIE	1 an	
AVEC SACCOCHE	Oui	
Le soumissionnaire doit présenter un catalogue portant le cachet et contenant les caractéristiques techniques demandés		

Article 04 : Imprimante avec réservoir Intégré**Quantité :1**

Caractéristiques Techniques	Caractéristiques minimales exigées	Caractéristiques techniques proposées
Marque / Type	A préciser	
Multifonction	Oui 3en1 (Impression, Copie, Numérisation)	
Impression	Couleur	
Technologie d'impression	Jet d'encre Couleur	
Type de Papier pris en charge	A 4, A6, A5, B5, 10 x 15 cm, 13 x 18 cm, 16 : 9, DL (Enveloppe), N ° 10 (Enveloppe), C6 (Enveloppe), Lettre,	
Vitesse de numérisation	Noir : 300 DPI 2,4 msec / ligne; 600 DPI 7.2 msec / ligne - Couleur : 300 DPI 9,5 msec / ligne	
Vitesse d'impression Couleur	ISO/IEC 24734 : 5 pages/min - Papier Ordinaire : 15 pages/min - 69 secondes par 10 x 15 cm photo	
Impression recto verso	Oui Automatique	
Résolution de Numérisation	1200 DPI x 2400 DPI	

Résolution d'impression Noir	ISO/IEC 24734 : 10.5 pages / min - Papier Ordinaire (75 g / m²): 33 pages / min	
Numérisation en couleur	Oui	
Connectivité	Sans Fil -USB	
Garantie	1 an	
Le soumissionnaire doit présenter un catalogue portant le cachet et contenant les caractéristiques techniques demandés		

Article 05 : Caméra de surveillance IP POE**Quantité : 02**

Caractéristiques Techniques	Caractéristiques <u>minimales</u> exigées	Caractéristiques techniques <u>proposées</u>
Caméra		
Sensor	1/3" 4Mégapixel progressive CMOS	
Effective Pixels	2688(H)x1520(V)	
RAM/ROM	256MB/16MB	
Scanning System	Progressive	
Vitesse d'obturation	Auto/Manual, 1/3(4) ~1/100000s	
Eclairage minimum	0.31Lux/F2.2(Color), 0Lux/F2.2(IR on)	
S/N Ratio	>= 40dB	
Distance IR	Jusqu'à 30m(98ft)	
IR On/Off Control	Auto/ Manual	
IR LEDs	24	
Lentille		
Type Lentille	Fixed	
Longueur Focal	2.8 mm (3.6 mm optional)	
Max. Aperture	F2.0/F2.2	
Angle de Vision	H:106°/83°, V:56°/44°	

Distance DORI	Lentille	Détecteur	Observer	Reconnaître	Identifier	
	2.8 mm	63m	25m	13m	6m	
	3.6 mm	80m	32m	16m	8m	
PTZ						
Pan/Tilt Range	Pan:0° ~360° ;Tilt:0° ~90° ;Rotation:0° ~360°					
Vidéo						
Compression	H.264+/H.264					
Capacité de diffusion en continu	2 Streams					
Résolution	4M(2688x1520/2560x1440)/3M(2304x1296)/1080P(1920x1080)/720P(1280x720)/D1(704x576/704x480)/ CIF(352x288/352x240)					
Frame Rate	4M(1 ~ 20fps)/3M (1 ~ 25/30fps)/2M (1 ~ 25/30fps)					
Bit Rate Control	CBR/VBR					
Bit Rate	H264H:80K ~ 10240Kbps					
Day/Night	Auto(ICR) / Color / B/W					
BLC Mode	BLC / HLC / DWDR					
White Balance	Auto/Natural/Street Lamp/Outdoor/Manual					
Gain Control	Auto/Manual					
Noise Reduction	3D DNR					
Motion Detetion	Off / On (4 Zone, Rectangle)					
Region of Interest	Off / On (4 Zone)					
Electronic Image	Support					
Smart IR	Support					
Digital Zoom	16x					
Flip	0°/90°/180°/270°					
Mirror	Off / On					
PrivacyMasking	Off / On (4 Area, Rectangle)					
Network						
Ethernet	RJ-45 (10/100Base-T)					

Protocol	HTTP;HTTPS;TCP;ARP;RTSP;RTP;UDP;SMTP;FTP;DHCP;DNS;DDNS;PPPOE;IPv4/v6;QoS;UPnP;NTP;..	
Interopérabilité	ONVIF, PSIA, CGI	
Streaming Method	Unicast / Multicast	
Max. User Access	10 Users/20 Users	
Edge Storage	NAS(Network Attached Storage) Local PC for instant recording	
Web Viewer	IE, Chrome, Firefox, Safari	
Smart Phone	iPhone, iPad, Android Phone	
Power Supply	DC12V PoE(802.3af)(Class 0)	
Protection contre la pénétration (Ingress Protection)	IP67	
Le soumissionnaire doit présenter un catalogue portant le cachet et contenant les caractéristiques techniques demandés		

Article 06 : Tableau interactif Quantité : 01

Caractéristiques Techniques	Caractéristiques <u>minimales</u> exigées	Caractéristiques techniques <u>proposées</u>
Marque / Modèle	A préciser	
Taille écran	89" pouces	
Tactile	Oui Multitouche	
Format	16 :10	
Taille d'écran effective en mm	1962 (W) x 1225 (H)	
Surface effaçable à sec	Oui	
Avec Support Amovible	Oui	
Systèmes d'exploitation pris en Charge	Windows, MAC et Linux	
Interfaces	USB 1.1, USB 2.0	
Matériaux de surface	Polyester haute densité (noyau), acier (surface)	
Garantie	1 an	
Le soumissionnaire doit présenter un catalogue portant le cachet et contenant les caractéristiques techniques demandés		

LOT 2 : Mobilier (sans garantie)**Article 07 : TABLE DE REUNION OVALE AVEC CHAISES Qté :1**

Caractéristiques Techniques	Caractéristiques <u>minimales</u> exigées	Caractéristiques techniques <u>proposées</u>
Type	Table modulaire en bois	
Dimensions	Longueur : $340\text{ cm} \leq L \leq 600\text{ cm}$ Largeur : $150\text{ cm} \leq l \leq 180\text{ cm}$ Hauteur : $75\text{ cm} (\pm 5\text{ cm})$	
Forme	Ovale et modulaire	
Entrée de Cable	Avec entrée de câble pc au milieu	
Pied	En métal	
Avec Chaise	Oui : 8 Chaises : Constitué d'une assise, d'un dossier, de deux accoudoirs - Assise (p x l) : $52 \times 52\text{ cm} (\pm 3\text{ cm})$ - Hauteur du dossier : 55 à 70 cm - Largeur du dossier : $52\text{ cm} (\pm 5\text{ cm})$	
Couleur	Selon notre choix	
Le soumissionnaire doit présenter un catalogue portant le cachet et contenant les caractéristiques techniques demandés		

Article 08 : TABLE BASSEEN BOIS Qté :1

Caractéristiques Techniques	Caractéristiques <u>minimales</u> exigées	Caractéristiques techniques <u>proposées</u>
Type et Forme	Table Basse en Bois Ronde	
Diamètre	$120\text{ cm} \leq d \leq 150\text{ cm}$	
Hauteur	$100\text{ cm} \leq h \leq 120\text{ cm}$	
Couleur	Selon notre choix	
Le soumissionnaire doit présenter un catalogue portant le cachet et contenant les caractéristiques techniques demandés		

Article 09 : FAUTEUIL**Qté :1**

Caractéristiques Techniques	Caractéristiques <u>minimales</u> exigées	Caractéristiques techniques <u>proposées</u>
Nombre d'élément	2 : 1 élément pour une place 1 élément pour 3 places	
Revêtement	Similicuir	
Couleur	Selon notre choix	
Le soumissionnaire doit présenter un catalogue portant le cachet et contenant les caractéristiques techniques demandés		

ANNEXES

Annexe 01 : Engagement S.A.V et disponibilité de pièces de rechange

Annexe 02 : Engagement concernant la fourniture des manuels et documents techniques

Annexe 03 : Déclaration sur l'honneur en tant qu'agent public

Annexe 04 : Déclaration sur l'honneur de non-influence

Annexe 05 : Modèle de Bordereau des prix

Annexe 06 : Soumission par article.

Consultation N°01/2022 financée dans le cadre du projet PAQ -DGSE « Mise en place d'une démarche stratégique pour un enseignement de qualité au sein de l'isikef : étudiants, enseignants et administratifs évoluent ensemble »

Acquisition de matériel informatique et mobilier au profit de l'Institut Supérieur d'Informatique du Kef

Annexe 01

**ENGAGEMENT CONCERNANT LE SERVICE APRES VENTE
ET LA DISPONIBILITE DES PIECES DE RECHANGE**

Je soussigné (1)

Agissant en tant que (2)

de la Société (3)

m'engage à assurer la représentation, le service après-vente et la disponibilité des pièces de rechange des équipements proposés par mes soins dans le cadre de la CONSULTATION N°01/2022 pendant au moins un (01) an à partir de la date de la réception provisoire des dits équipements.

Fait à Le

LE SOUMISSIONNAIRE

Nom

Prénom.....

(cachet et signature)

(1) Nom et prénom du signataire.

(2) Qualité du signataire.

(3) Raison sociale de la société.

Consultation N°01/2022 financée dans le cadre du projet PAQ -DGSE « Mise en place d’une démarche stratégique pour un enseignement de qualité au sein de l’isikef : étudiants, enseignants et administratifs évoluent ensemble »

Acquisition de matériel informatique et mobilier au profit de l’Institut Supérieur d’Informatique du Kef

Annexe 02

**ENGAGEMENT CONCERNANT LA FOURNITURE DES MANUELS
ET DOCUMENTS TECHNIQUES**

Je soussigné (1)

agissant en tant que (2)

de la Société (3)

m’engage à fournir tous les manuels d’utilisation et de maintenance ainsi que tous les documents techniques nécessaires (y compris CD, DVD et autres formats numériques) concernant les équipements proposés par mes soins dans le cadre de la CONSULTATION N°01/2022, en même temps que l’ensemble du matériel sus-indiqué.

Fait à Le

LE SOUMISSIONNAIRE

Nom

Prénom.....

(Cachet et signature)

Consultation N°01/2022 financée dans le cadre du projet PAQ -DGSE « Mise en place d'une démarche stratégique pour un enseignement de qualité au sein de l'isikef : étudiants, enseignants et administratifs évoluent ensemble »

Acquisition de matériel informatique et mobilier au profit de l'Institut Supérieur d'Informatique du Kef

Annexe 03

DECLARATION SUR L'HONNEUR CONCERNANT L'EXERCICE EN TANT QU'AGENT PUBLIC AU SEIN DE L'ADMINISTRATION

Je soussigné (1)

agissant en tant que (2)

de la Société (3)

déclare sur l'honneur que je n'étais pas un agent public au sein du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ayant cessé mon activité depuis moins de cinq ans.

Fait à Le

LE SOUMISSIONNAIRE

Nom

Prénom.....

(Cachet et signature)

(1) Nom et prénom du signataire.

(2) Qualité du signataire.

(3) Raison sociale de la société.

Consultation N°01/2022 financée dans le cadre du projet PAQ -DGSE « Mise en place d'une démarche stratégique pour un enseignement de qualité au sein de l'isikef : étudiants, enseignants et administratifs évoluent ensemble »

Acquisition de matériel informatique et mobilier au profit de l'Institut Supérieur d'Informatique du Kef

Annexe 04

DECLARATION SUR L'HONNEUR DE NON-INFLUENCE

Je soussigné (1)

agissant en tant que (2)

de la Société (3)

déclare sur l'honneur et m'engage de ne pas faire par moi-même ou par personne interposée, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion du marché/commande et des étapes de sa réalisation.

Fait à Le

LE SOUMISSIONNAIRE

Nom

Prénom.....

(cachet et signature)

(1) Nom et prénom du signataire.

(2) Qualité du signataire.

(3) Raison sociale de la société.

Consultation N°01/2022 financée dans le cadre du projet PAQ -DGSE « Mise en place d’une démarche stratégique pour un enseignement de qualité au sein de l’isikef : étudiants, enseignants et administratifs évoluent ensemble »

Acquisition de matériel informatique et mobilier au profit de l’Institut Supérieur d’Informatique du Kef

Annexe 05

BORDEREAU DES PRIX

Article	Désignation	Marque référence	et Q.	Prix en D.T. / H.T (*)		Taux TVA	Prix en D.T. / T.T.C.	
				Prix Unitaire	Prix total		Prix Unitaire	Prix total
LOT 1 : MATERIEL INFORMATIQUE								
01	PC PORTABLE PROTYPE-A		1					
02	PC PORTABLE PROTYPE-B		2					
03	PC PORTABLE PRO		10					
04	IMPRIMANTE A RESERVOIR INTEGRE		1					
05	CAMERA DE SURVEILLANCE IP POE		2					
06	TABLEAU INTERACTIF		1					
LOT 2 : MOBILIER								
07	TABLE DE REUNION + 8 CHAISES		1					
08	TABLE BASSE		1					
09	FAUTEUIL		1					

Fait à Le ...

.....

LE SOUMISSIONNAIRE

Nom Prénom.....

Consultation N°01/2022 financée dans le cadre du projet PAQ -DGSE « Mise en place d'une démarche stratégique pour un enseignement de qualité au sein de l'isikef : étudiants, enseignants et administratifs évoluent ensemble »

Acquisition de matériel informatique et mobilier au profit de l'Institut Supérieur d'Informatique du Kef
Annexe 06

SOUMISSION POUR L'ARTICLE N°.....

Je soussigné (1) agissant en qualité de (2) de
la Société (3) sise au (4)

Boite Postale : Code Postal : Ville :

Téléphone : Fax : E-Mail :

Usine (adresse) :

Adresse et Site INTERNET :

Registre de commerce N° : Ville :

Matricule fiscale :

Affiliation à la CNSS N° :

Domiciliation bancaire :

C.C.B. N°:

Certifie avoir recueilli, par mes propres soins et sous mon entière responsabilité, tous renseignements nécessaires à la parfaite exécution de mes éventuelles obligations telles qu'elles découlent des différentes dispositions du présent cahier des charges relatifs au **Consultation N°01/2022 financée dans le cadre du projet PAQ -DGSE « Mise en place d'une démarche stratégique pour un enseignement de qualité au sein de l'isikef : étudiants, enseignants et administratifs évoluent ensemble »**

Acquisition de matériel informatique et mobilier au profit de l'Institut Supérieur d'Informatique du Kef

et je m'engage sur l'honneur que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Le montant de ma soumission pour tous les articles N°..... est de :

Montant Hors Taxes : Dinars Tunisiens HTVA

Montant de la TVA : Dinars Tunisiens.

Soit un Total Toutes Taxes Comprises de : Dinars Tunisiens.

..... DT TTC (en chiffres).

..... DT TTC (en toutes lettres).

Le délai d'exécution global pour l'article N° est fixé à jours y compris dimanches et jours fériés, compté à partir du lendemain de la date de notification de la commande.

La durée de garantie des article N° est decomptée à partir de la date de réception provisoire.

Fait à Le

LE SOUMISSIONNAIRE

Nom Prénom.....

(cachet et signature)

(1) Nom et prénom du signataire.

(2) Qualité du signataire.

(3) Raison sociale de la société.

(4) Adresse de la société.